

ENSEIGNES

Fiche conseil n° 7.2

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes

UDAP

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Pays de Savoie
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon



Devanture en applique
(Tournon s/ Rhône)

L'enseigne est à l'origine « un indice ou une marque servant de ralliement pour les troupes ».

Aujourd'hui, les enseignes transcrivent l'activité et le nom commercial d'une entreprise sur leur devanture. Elles favorisent leur identification et en donne l'image en se matérialisant par une inscription, une forme ou une image apposée sur le mur d'un bâtiment.

Les enseignes font partie intégrante du paysage de la rue et l'anime de par leur forme et leurs dimensions, leur position dans la trame de la façade, mais également de par les matériaux et coloris utilisés.



Typologie

Il existe deux grandes familles d'enseigne :

Les enseignes drapeau :

Les enseignes drapeau sont disposées perpendiculairement à la façade, en début ou fin de linéaire de commerce. Un panneau mine est suspendu à une potence. Elle est utilisée afin d'être repérables de loin, et marque le début ou la fin d'un linéaire commercial.

Les enseignes en bandeau :

Les enseignes bandeau sont positionnées de manière parallèle à la façade, au-dessus de la vitrine. Elles peuvent être constituées de lettres peintes ou découpées.

Dans le cas de lettres découpées, elles peuvent être en bois ou en métal. Elles sont soit scellées à même le bandeau ou le mur de façade, soit positionnées sur une lisse qui les décolle ainsi du support, ou enfin positionné sur un panneau qui sera à son tour fixé sur la façade.

Dans certain cas, c'est un store qui sert de support à l'enseigne.



Enseigne drapeau
(Naves)



Enseigne drapeau
(Privas)



Enseigne drapeau
(Aubenas)



Enseigne sur lisse
(St Agrève)



Enseigne lettres découpées
(Aubenas)



Enseigne sur store
(Thuyets)



Typologie (suite)

Cas particulier des plaques professionnelles :

La signalétique réglementaire (professions réglementées, services publics...) doit être réduite au strict nécessaire. Le plus souvent cela se traduit par une plaque en laiton ou translucide apposée en façade. Son positionnement reste en lien avec la composition de la façade, notamment en respectant les encadrements et modénatures des



Exemple de positionnement non respectueux des modénatures
A PROSCRIRE (Aubenas)



Exemple de positionnement respectueux des modénatures
A PRIVILÉGIER (Aubenas)



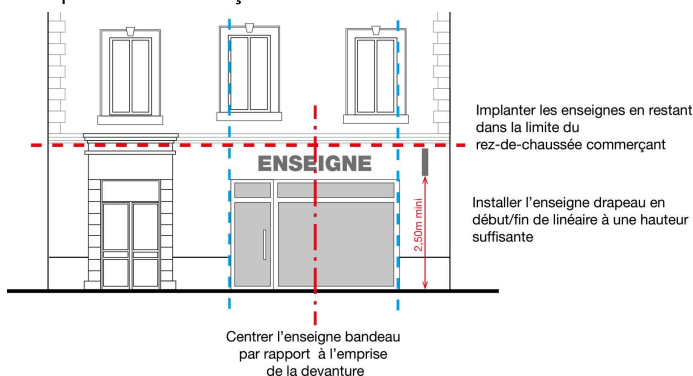
Mise en oeuvre

L'enseigne fait partie intégrante du décor de la façade et plus largement de la rue. Il est donc important de les réfléchir tant à l'échelle du linéaire bâti, qu'à celle de la façade, afin d'éviter la surenchère de couleurs et de dimensions démesurées qui tendent à banaliser le paysage urbain.

Une enseigne soigneusement pensée et positionnée est plus efficace et attirante qu'une profusion d'informations et de couleurs agressives qui nuisent à la clarté du message. L'enseigne est le reflet de l'image du magasin depuis l'extérieur, c'est le premier contact avec la clientèle. L'objectif de l'enseigne est donc de donner un indice qualitatif de l'activité.

Les textes doivent être courts, la description de l'activité doit être réduite à son essentiel si le nom et le logo de la boutique ne suffisent pas. Les graphismes simples doivent être privilégiés, ainsi que des coloris/matériaux peu saturés. La répétition de l'enseigne n'est pas nécessaire, elle doit se limiter à un élément par mur (si le commerce fait l'angle de la rue).

L'enseigne doit être fixée dans la zone du rez-de-chaussée commercial et non pas dans les étages habités. L'implantation doit également être réfléchie en fonction de la composition de la façade.



Pour les enseignes bandeau, la taille doit être proportionnée aux dimensions de la devanture (ni trop grande, ni trop petite). Elles doivent être centrées :
Sur une vitrine ou une porte si la devanture est en feuillure, et ne pas dépasser la largeur de celle-ci.
Sur le bandeau horizontal si la devanture est en applique.

Pour les enseignes drapeaux, elles doivent être positionnées en limite de propriété, à l'extrémité du linéaire. Elles ne doivent pas être superposées, par exemple à un angle de rue.

Leurs dimensions doivent être adaptées à la largeur de la rue, variant ainsi entre 60X60cm et 30X30cm. Elles doivent être réalisées dans un matériau fin afin de conserver un effet de légèreté et la potence ne doit dépasser une saillie de 80cm par rapport au nu de la façade. Elles doivent être positionnées suffisamment haut pour ne pas gêner le passage.

Ce type d'enseigne est à privilégier pour les linéaires de voies et à éviter au niveau des places.

Pour les plaques professionnelles, elles doivent être positionnées en respectant l'encadrement de la porte (ne pas être positionné à la fois sur le mur de façade et l'encadrement). Si plusieurs plaques sont apposées pour le même bâtiment, il conviendra de trouver une harmonie de taille et de matériau. Elles seront positionnées de préférence, les un



Devanture aux couleurs saturées A PROSCRIRE (Aubenas)



Devanture très chargée en information A PROSCRIRE (Aubenas)



Devanture et enseigne (Aubenas)



Devanture et enseigne (Tournon s/ Rhône)



Devanture et enseigne (St Agrève)



Devanture enseigne (Aubenas)



Coloris et matériaux

Enseigne :

Si l'enseigne comporte un fond, il faudra se limiter à deux coloris : un pour le fond et un pour le lettrage. Il faudra éviter les teintes trop vives et saturées et privilégier les finitions mats et satinées.

En termes de matériau, il faudra privilégier le bois peint, la ferronnerie, les lettres découpées en bois ou métal, les lettres peintes sur la devanture.

Les impressions PVC, stickers collés, impression sur panneau PVC, photo... sont à éviter.



Exemples de lettres peintes



Exemples de lettres découpées



Cas particulier d'enseigne en mosaïque



Exemple de métal découpé



Exemples de métal découpé



Exemple de lettres peintes Et support sur store



Exemple de lettres découpées et gravées

Eclairage :

L'éclairage de l'enseigne doit se faire manière rétroéclairée. Des spots peuvent être discrètement installés afin d'obtenir un éclairage indirect de l'enseigne.

Eviter les caissons lumineux, les enseignes clignotantes ou les éclairages intermittents : ces effets ne sont pas adaptés au paysage des centres anciens.

L'éclairage peut se faire simplement par une mise en lumière de la vitrine, en période nocturne.

Privilégier des éclairages à base de LED, moins consommatrices en énergie. Le nombre de lumen/W est à étudier avec un professionnel ainsi que la température de couleur ou l'indice de rendu des couleurs afin de mettre en valeur les éléments éclairés.



Éclairage indirect (Privas)



Éclairage indirect par spot (Jaujac)



Éclairage indirect, en accord avec le style de l'enseigne (Chassiers)



Éclairage indirect, spots accordés au graphisme et coloris de l'enseigne (Privas)



Éclairage de la vitrine depuis l'intérieur de la boutique (Tournon s/ Rhone)



Se questionner :

- Faire un diagnostic de l'état de l'existant ?
- Comment est composé la façade (trame horizontale, verticale) ?
- Quel texte, image symbolise l'activité ?
- Quel graphisme, coloris utiliser ?
- Quel éclairage prévoir ?



Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

La création/modification d'une devanture modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

A noter qu'une demande d'autorisation préalable pour l'installation d'une enseigne (code l'environnement) doit être déposée en parallèle de la déclaration préalable (code l'urbanisme).

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faîtage, des coloris ou matériaux de couverture...

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine



Se reporter
aux fiches

> n°7.1 Devanture
commerciale



Adresses utiles

Cadastre en ligne :

<https://cadastre.gouv.fr>

Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :

<https://service-public.fr>

Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>



UDAP 07
2 place Simone Veil
BP 727
07007 PRIVAS cedex

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche
Réception du public sur RDV (téléphonique ou à l'UDAP)

Contact :

Tel : 04 75 66 74 90

udap.ardeche@culture.gouv.fr